

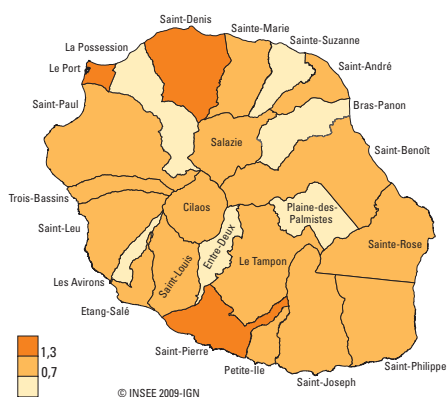
# Trois pôles d'emploi structurent le territoire

Les communes du Port, Saint-Denis et Saint-Pierre se sont toujours distinguées par leur attractivité économique. Elles concentrent à elles seules 48 % de l'emploi et sont le terme de nombreuses migrations alternantes. Elles présentent la particularité d'avoir au moins 30 % (100 % pour le Port) d'emplois en plus que d'actifs occupés résidents.

Ces trois communes attirent de nombreux travailleurs habitant à l'extérieur. Le Port, pôle industriel de l'île, se démarque de toutes les autres communes. Sur 18 500 emplois qu'offre cette commune, seulement un tiers d'entre eux sont occupés par les personnes qui y résident. Saint-Denis et Saint-Pierre, centres économiques et administratifs, rassemblent 40 % de l'emploi. Les personnes travaillant dans ces communes y habitent le plus souvent : respectivement 64 % et 53 % des actifs en emploi.

Ces pôles sont entourés de communes plus ou moins résidentielles. Dans le Nord-Est, Sainte-Marie, Saint-Suzanne et Bras-Panon détiennent un taux de migration alternante très élevé : 61 % à 66 % des

## Indice de concentration de l'emploi



Source : Insee, RP 2006

actifs en emploi qui y résident travaillent à l'extérieur de la commune. Dans l'Ouest, La Possession se situe entre deux des communes les plus attractives. Parmi les résidents actifs en emploi, sept sur dix travaillent hors de la commune. Dans la commune des Avirons, six actifs occupés sur dix travaillent hors de la commune.

Salazie et Cilaos, communes des Hauts, présentent les plus faibles taux de migration alternante (respectivement 21,2 % et 16,3 %). L'isolement géographique rend difficile les déplacements domicile-travail vers un autre territoire. Même constat pour les communes du Sud telles que Saint-Joseph, Saint-Philippe ou Sainte-Rose : moins d'un tiers des actifs occupés travaillent en dehors de la commune.

Saint-Paul et Saint-Benoît sont dans une situation intermédiaire. Plus des deux tiers des personnes qui y travaillent sont résidentes. ▲

**L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi** désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

**Le taux de migration alternante** est la part des actifs ayant un emploi qui travaillent en dehors de leur commune de résidence. On parle de migration alternante pour désigner le déplacement effectué pour se rendre au travail.